Direction de l'environnement
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Côtes d'Armor
le Département

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmis J. SAVIDAN
le 15/10/2024

Saint-Brieuc, le 16 SEP. 2024

REÇU LE
19 SEP. 2024
MAIRIE DE COËTMIEUX

Monsieur Dominique TIREL
Maire de Coëtmieux
Mairie de Coëtmieux
3 rue de la Mairie
22400 COETMIEUX

références 2024 / 5116
Service Agriculture et politique de l'eau - Urbanisme
Tél 02 96 62 27 26
Suivi par Laetitia SAVIDAN
objet **Arrêt du PLU de Coëtmieux**

Monsieur le Maire,

En tant que Personne Publique Associée, le Conseil départemental a été destinataire , pour avis, du Plan Local d'Urbanisme arrêté de votre commune.

J'ai l'honneur de vous informer que ce projet appelle quelques remarques et propositions relatives aux sentiers de randonnée et aux espaces naturels. Elles sont mentionnées sur les fiches et plans joints, que je vous saurais gré de bien vouloir intégrer.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, j'émets un avis favorable sur ce projet et vous remercie de me communiquer votre arrêté qui fixera les modalités de l'enquête.

Dès l'approbation de ce dossier, je vous remercie de me faire parvenir le dossier approuvé sous format numérisé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Le Président,

Christian COAIL

Copie pour information **:**

- Madame Nathalie TRAVERT-LE ROUX, conseillère départementale
- Monsieur Robert RAULT, conseiller départemental
  Canton de LAMBALLE ARMOR
- DDTM : SPLU / unité Urbanisme et Aménagement
- Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer
- Direction du Patrimoine – service Patrimoine Naturel et Biodiversité
- MDD : AT de SAINT-BRIEUC

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
de Coëtmieux

OBSERVATIONS

RANDONNÉE

Les sentiers de randonnée ont bien été mentionnés dans le rapport de présentation et dans le PADD. Cependant, à l'examen des documents graphiques, il est à noter un décalage entre les itinéraires présentés et ceux connus du Département des Côtes d'Armor (voir carte jointe). Il est à noter que les trois circuits de randonnée mentionnés en page 91 du rapport de présentation n'ont pas été répertoriés par nos services en charge du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

A ce jour, la commune de Coëtmieux ne comporte aucun itinéraire inscrit au P.D.I.P.R..

Or, pour garantir la pérennité du réseau d'itinéraires de randonnée costarmoricain (continuité des itinéraires et conservation des chemins ruraux), il est judicieux qu'une commune procède à l'inscription de l'ensemble de ses sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Ceci est tout particulièrement important pour les itinéraires balisés faisant l'objet de communication auprès du grand public. L'activité randonnée connaît en effet depuis quelques années un succès grandissant et les sentiers sont de plus en plus prisés. Il nous appartient donc de faire converger nos efforts pour protéger juridiquement, gérer et valoriser au mieux l'ensemble du réseau.

D'une manière générale, il est important de préciser que lorsque les chemins inscrits au P.D.I.P.R. empruntent des terrains privés, ils doivent bénéficier d'une continuité de passage et faire l'objet de conventions liant la commune et le propriétaire dont le terrain est traversé (art L 361-1 du Code de l'Environnement).

LES ESPACES NATURELS

A) Une espèce à forte valeur patrimoniale : la "Fritillaire Pintade"

Une espèce rare et menacée mais non protégée a été repérée sur la commune par le Conservatoire Botanique National de Brest :

Données avec un contour cartographique
"Fritillaria meleagris" ou **"Fritillaire pintade"** 22000912 / BZH2105 / BZH2303 / BZH2104 / BZH2102 / BZH2103 / BZH2893 / 22000911 / 22001121 / 22001122 / 22001123 / 22001124 / 22001125 / 22001126 / 22001127 / 22001128 / 22001129 / BZH2304 / BZH2305 / BZH2306 / BZH2307 / BZH2308 / BZH2309 / BZH2310 / BZH2311 / BZH2312 / BZH2313 / BZH2314 / BZH2315 / BZH2316 / BZH3051 / 22000910
Statut : Liste Rouge Armoricaine - Liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne (espèce vulnérable)
Observée depuis 1981 jusqu'à aujourd'hui, 2024.

La Fritillaire pintade est une espèce des prairies humides présente esentiellement le long des vallées alluviales. Elle n'a été observée qu'en une seule localité, à Coëtmieux, la seule connue en Bretagne péninsulaire et qui se trouve très disjointe des plus proches stations

d'Ille-et-Vilaine. L'espèce est localisée majoritairement à l'ouest du territoire national et elle est en régression dans de nombreuses régions en raison des atteintes portées à ses biotopes (notamment la destruction, le retournement des prairies naturelles). La Fritillaire a été découverte dans une prairie à Coëtmieux en 1981. Depuis 1996, cette station fait l'objet d'un suivi annuel par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, Une convention a été mise en place pour la gestion conservatoire de la prairie entre le Département et le propriétaire à partir de 1997 (fauchage extensif de la prairie, suivi d'une exportation des produits de fauche). Un comptage est effectué chaque année pour assurer le suivi de l'espèce, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Brest..

Compte-tenu de la préciosité et la fragilité de cette espèce dans le patrimoine floristique costarmoricain et breton, il est vraiment impératif que la commune mesure l'importance de la conservation de cette espèce au sein de son territoire et intègre cette information dans les différents documents de son PLU, comme cela avait déjà suggéré auparavant en avril 2021 par nos services, à l'occasion du lancement du projet.

Une véritable prise en compte de cette station floristique remarquable au sein du PLU permettrait de lui assurer une meilleure protection et de meilleures garanties de conservation autour du travail réalisé depuis plusieurs dizaines d'années par les différents partenaires (agriculteurs, collectivités, Conservatoire botanique) pour gérer au mieux son habitat de prédilection.

A cet effet, les informations contenues dans le texte de présentation de la station de fritillaires cité plus haut devraient apparaître dans le rapport de présentation du PLU ou dans un document en annexe. Il est important de préciser que la localisation géographique de la station ne doit pas être dévoilée afin de la protéger des collectionneurs (cueillette) ou des curieux.

Une seconde préconisation plus importante encore concerne la nature du zonage à attribuer à la parcelle ZH 306 dans laquelle se situe la station de fritillaires. Il est important de prendre conscience que le classement actuel de la parcelle en zone A n'est pas suffisant pour la protéger de façon optimum. Seules les prescriptions d'un classement en zones N, doublées d'une identification au titre des éléments paysagers en application de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme (comme cela a été prévu pour les haies, arbres, alignement d'arbres et boisements remarquables) seraient satifaisantes et apporteraient le meilleur encadrement juridique.

B) Trame Verte et Bleue

Page 11 du PADD : plusieurs orientations sont indiquées dont la gestion du réseau bocager. Le PLU prévoit la *"replantation de nouvelles haies"*. La mise en oeuvre de cette orientation pourrait être développée en intégrant l'identification et la localisation géographique des linéaires nécessitant des replantations de haies dans son réseau bocager.

- # -

COETMIEUX / PLU / PDIPR

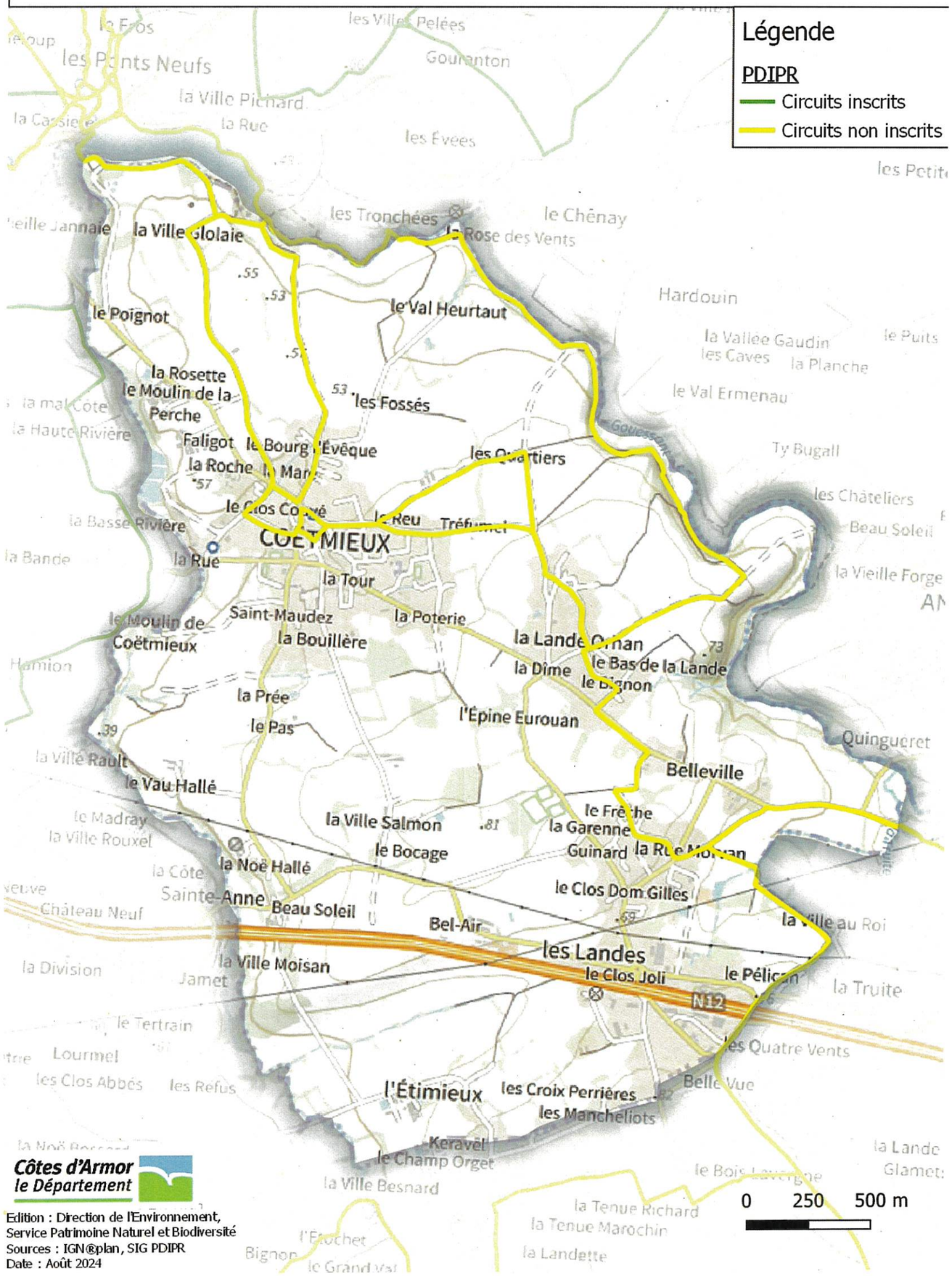

Côtes d'Armor le Département

Edition : Direction de l'Environnement,
Service Patrimoine Naturel et Biodiversité
Sources : IGN®plan, SIG PDIPR
Date : Août 2024

COETMIEUX - Révision du PLU
CBNB Espèces végétales remarquables

Côtes d'Armor
le Département

Edition : Direction de l'Environnement service Patrimoine Naturel et Biodiversité
Sources : IGN®plan 25, SIG ENS, CBNB
Date : Août 2024

COETMIEUX - Révision du PLU
CBNB Grands types de végétation

Légende

Grands types de végétation

- Autres milieux non végétalisés
- Bâti
- Coupes forestières
- Cultures
- Forêts humides
- Forêts sèches et mésophiles
- Fourrés humides
- Fourrés secs et mésophiles
- Landes humides
- Landes sèches et mésophiles
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Parcs et jardins
- Pelouses sèches des dunes mobiles
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Roselières
- Routes
- Tourbières et groupements tourbeux associés
- Végétations des haies et talus
- Végétations des marais salés
- Vergers

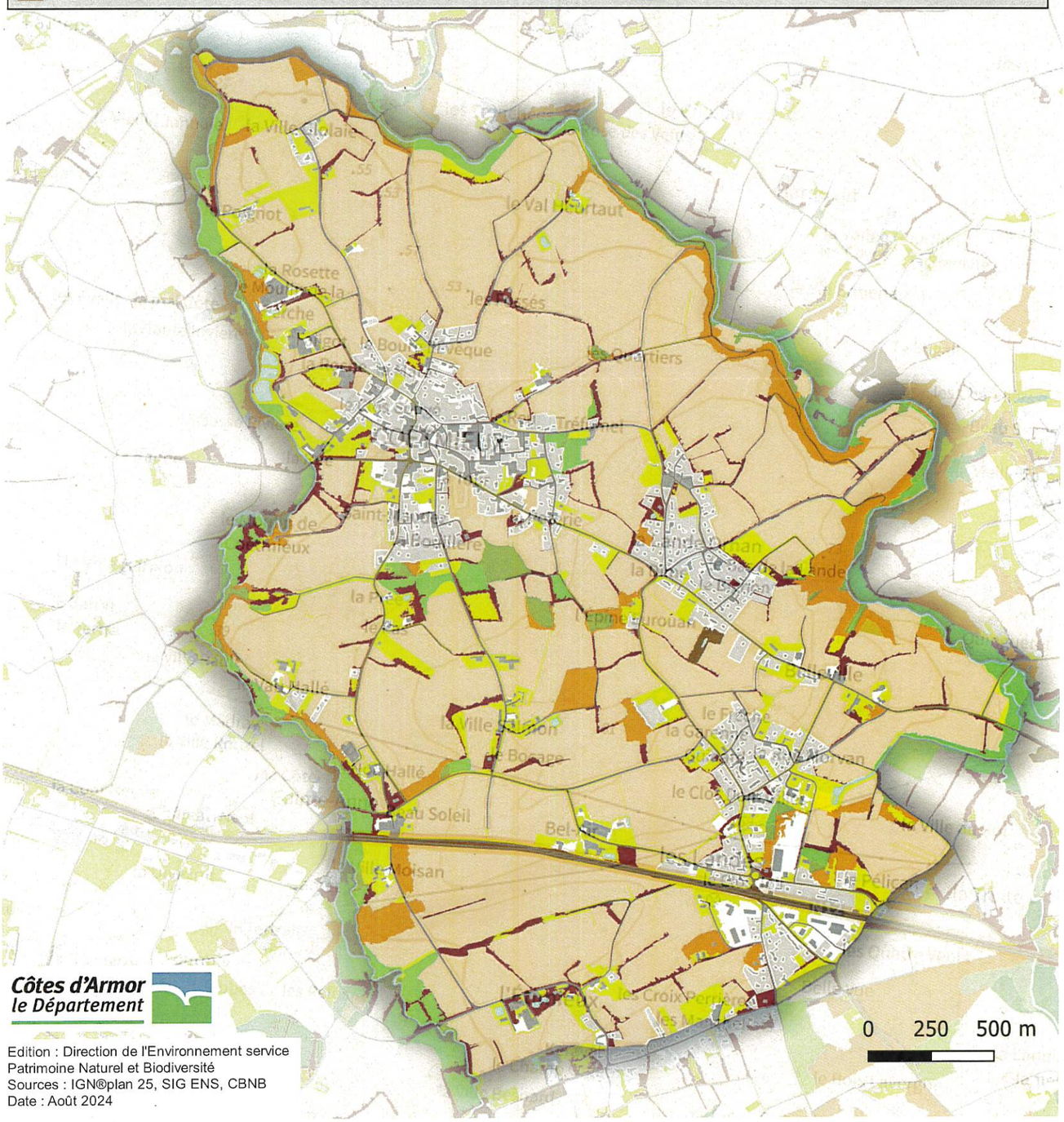

Côtes d'Armor
le Département

Edition : Direction de l'Environnement service Patrimoine Naturel et Biodiversité
Sources : IGN®plan 25, SIG ENS, CBNB
Date : Août 2024